

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2017
Affiché le 24 mars 2017

Question n°17-03-24

Rapporteur : Bernard LE DILAVREC

Objet : Décision prise par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Décide,

- de prendre acte de la décision sous-énoncée

Lieux	Dates	Objet	Montant en euros
Cour de la Mairie	26.07.2016	Assurances- Réparation de la fontaine – Versement de la 1 ^{ère} indemnité franchise déduite (230 euros) par Groupama	Recette de 2 840,48 €
TOTAL			Recette de 2 840,48 €

Question n°17-03-25

Rapporteur : Joël MOYON

Objet : Finances communales - Compte administratif - Exercice 2016 - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- d'approuver les résultats de clôture énoncés ci-dessus

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2017
Affiché le 24 mars 2017

Résultats 2016

	Fonctionnement	Investissement
1 - Dépenses	6 861 399.59	1 938 377.15
2 - Recettes	7 226 118.54	1 314 738.69
3 - Résultat propre de l'exercice (2) - (1)	364 718.95	- 623 638.46
4 - Résultat reporté	1 039 864.47	735 038.16
5 - Résultat de clôture (3) + (4)	1 404 583.42	111 399.70
6 - Solde des restes à réaliser		- 573 464.00
7 - Résultat comptable (5) + (6)	1 404 583.42	- 462 064.30

Question n°17-03-26

Rapporteur : Joël MOYON

Objet : Finances communales - Compte de gestion - Exercice 2016 - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice budgétaire 2016.

Question n°17-03-27

Rapporteur : Joël MOYON

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2017

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- de prendre acte des orientations budgétaires et du débat s'y rapportant.

Question n°17-03-28

Rapporteur : Odile HANTZ

Objet : Finances communales - Château de Gaillon - Vente de produits dérivés - Fixation des prix de vente - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2017
Affiché le 24 mars 2017

Décide,

- **d'approuver** la liste des produits proposés à la vente, présentée ci-dessous :

PRODUITS	PRIX DE VENTE EN €
Ouvrages	
Livre château Edition du musée des antiquités	5,50
Livre des Monuments Rouennais De Rouen à Gaillon Les fastes du Cardinal G. d'Amboise	8
Livret d'exposition Château de Gaillon - ARC	4
Le Château de Gaillon pendant la Grande Guerre -ARC	4
Gaillon et sa région aux côtés de la Belgique - ARC	10
Le Cardinal G. D'Amboise Sté de l'Histoire de Normandie	20
Cartes postales / Posters	
Poster petit modèle	3
Poster grand modèle	5
Carte postale - grand format	1,50
Carte postale - petit format	0,80

Question n°17-03-29

Rapporteur : Bernard LE DILAVREC

Objet : Finances communales - Château - Fusion des régies des droits d'entrée, des produits dérivés et des manifestations culturelles - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la fusion de ces deux régies ainsi que tous les documents relatifs à la mise à jour de cette nouvelle régie.
- **de préciser** qu'il s'agit d'une régie de recettes « revente des tickets de droits d'entrée et de produits dérivés pour le Château de Gaillon » créée en mai 2011 et d'une régie de recettes « revente des tickets des manifestations culturelles » créée en juin 2002.

Question n°17-03-30

Rapporteur : Jean-Marc RIVOAL

Objet : Sécurité - Avenant n°1 à la convention de coordination de la Police Municipale de Gaillon et des Forces de Sécurité de l'Etat Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2017
Affiché le 24 mars 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **D'approuver** l'avenant de cette convention joint en annexe ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

Question n°17-03-31

Rapporteur : Michel POUCHIN

Objet : Voirie - Marché d'entretien, d'exploitation et de maintenance de l'éclairage public et des feux de signalisation - Avenant N°3 - Prolongation des délais - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **D'autoriser** le Maire à signer l'avenant n°3 joint en annexe à passer avec l'entreprise Lesens Electricité.

Question n°17-03-32

Rapporteur : Michel POUCHIN

Objet : Voirie - Illuminations festives - contrat de location -Avenant N°2 - Prolongation des délais - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **D'autoriser** le Maire à signer l'avenant N°2 à passer avec l'entreprise CITEOS.

Question n°17-03-33

Rapporteur : François UGUEN

Objet : Foncier - Convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Les Jardins de Familiaux » - Renouvellement - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de locaux ;
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention ;
- **de dire** qu'elle prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2020.

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2017
Affiché le 24 mars 2017

Question n°17-03-34

Rapporteur : Colette SALELLES

Objet : Foncier - Convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Les Restos du Cœur » - Renouvellement - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de locaux ;

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention ;

- **de dire** qu'elle prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2020.

Question n°17-03-35

Rapporteur : Michel POUCHIN

Objet : - Intercommunalité - Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure – Adhésion en ville de catégorie « B »

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'adhérer au SIEGE** en tant que ville urbaine de type « B » à compter du 1^{er} janvier 2018,

- **d'autoriser le SIEGE** à percevoir le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçu sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2018,

- **d'autoriser le SIEGE** à reverser 35% du produit de cette TCFE à la commune à compter de cette même date,

- **d'autoriser Monsieur le Maire** à signer la convention de programmation triennale au titre des années 2018 à 2020 avec le SIEGE,

- **de transférer sa compétence éclairage public au SIEGE**, en application de l'article 4a des statuts du SIEGE, impliquant le seul transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs d'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.